



Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le treize juin, le Conseil Municipal de la Commune de FONTANES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Plâtre, sous la présidence de Monsieur Michel GANDILHON, Maire.

Nombre d'Élus : En exercice : 15 Présents : 11 Qui ont pris part à la délibération : 12	Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 juin 2025
---	---

Présents : CHILLET Marie-Hélène, GANDILHON Michel, GRANGE Guillaume, GOUTAGNY Pascal, GUYOT Jean-François, PITAVAL Jean-Éric, PHILIBERT Pascal, PROUVOST Nicolas, ROCHE Nathalie, SICARD Nadine et VILLEMAGNE Laurent,

Absents : BABOT Billy, DECHAUMET Elodie, PARAN DOUSSET Barbara

Absents ayant donné pouvoir, THIZY Huguette à GANDILHON Michel

Secrétaire : Nadine SICARD

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 mai 2025 est validé.

Urbanisme :

- Dépôt d'une DP par Mme Di Rocco Mélanie pour l'aménagement d'un atelier en cabinet paramédical, 10 chemin de la Grand' grange, en cours d'instruction ;
- Dépôt d'une DP par M. Vassal Quentin pour la construction d'une terrasse surélevée 12 impasse des égaux, en cours d'instruction ;
- Dépôt d'une DP par M. Blondeau Camille pour divers travaux de rénovation énergétiques, 8 chemin de la Verna, accordée le 11/06/2025 ;
- Dépôt d'une DP par M. Durieu Eric pour la construction d'une pergola adossée à la maison, 6 impasse du Rio, en cours d'instruction ;
- Dépôt d'une DP par Fauché éco énergies, représentant M. Direz Stéphane, pour l'installation de panneaux photovoltaïques, 155 chemin des sept pins, en cours d'instruction ;
- Dépôt d'une DP par Fauché éco énergies, représentant M. Laval Pierre, pour l'installation de panneaux photovoltaïques, 5 rue de la Sibérie, en cours d'instruction.

Rencontres entre le 16 mai et le 13 juin 2025 :

- 4 réunions de chantier pour le bâtiment « école, périscolaire, dojo, local technique ». Quelques surprises de fin de chantier, avec quelques ajustements financiers. Comme annoncé, pour plus de sérénité lors de la réception des locaux il a été décidé que l'école et le périscolaire déménageraient pour les vacances de la Toussaint 2025 ;
- Ouverture du jardin partagé samedi 17 mai au matin, projet du Conseil municipal des Enfants : présence d'une partie des enfants du CME accompagnés de leurs parents. Mise en place de plants divers par les jeunes élus sous le regard et avec l'aide de personnes expérimentées. Un très bon moment de convivialité et de partage intergénérationnel. Mise en place du règlement de fonctionnement de cet espace.
- Assemblée générale du RPE : Présentation des comptes de résultat 2024 et le budget prévisionnel 2025. Intervention de 2 personnes sur la pratique de stimulation multisensorielle Snoezelen ;
- SEM : groupe de réflexion sur les enveloppes voirie des communes de SEM ;
- Inauguration « des bancs d'essai » dans le cadre de la biennale du design. Fontanès aura un banc installé définitivement rue des acacias après le 7 juillet, fin de la biennale ;
- Présentation du CME aux enfants de CE2 pour préparer les élections à venir ;
- SEM : Conseil métropolitain ;
- Conseil d'administration de la MJC : le nouveau système de gouvernance fonctionne bien, le recrutement d'un animateur jeune reste complexe ;
- Inauguration de la piste cyclable de Saint-Héand ;
- Commission aménagement : échanges autour des panneaux de randonnées et celui de la LPO réalisé par les enfants du CME concernant le bâchât du Rio ;
- Commission enfance jeunesse : mise à jour du règlement intérieur des services périscolaires et poursuite de la mise à jour du livret d'accueil de la petite enfance ;
- Tirage au sort des jurés d'assises à Marcenod, organisé par la commune de Sorbiers ;
- Comité syndical de l'entente rurale : validation des comptes administratifs, débat autour de la volonté de la commune de Saint-Jean-Bonnefonds sur sa participation au syndicat d'entente rurale : identifier leurs besoins et attentes ;
- Réunion d'adjoints et CMD pour la préparation du conseil municipal ;
- SEM, rencontre semestrielle du pôle de proximité, projet de voirie, articulation avec les projets du château...
- Préparation de la zone du Rio pour les deux week-ends des « Mâtrus » ;
- Entretien d'embauche pour les postes animation et administratif en préparation du départ de Manon Fayolle ;
- Comité syndical de la piscine du val d'Onzon : présentation des comptes administratifs, pas de problèmes financiers pour l'exercice en cours, aucune dépense non prévue ;
- Réunion de l'entente pour une nouvelle piscine, début des travaux comme envisagé en juillet 2025 pour une ouverture du nouvel équipement fin 2026 ;
- Pose de la première pierre de la nouvelle piscine : l'ensemble des financeurs étaient présents ;
- SEM : Bureau des maires ;
- Conseil d'école : retour sur l'ensemble des projets et actions menées au cours de l'année scolaire. Présentation des effectifs scolaires 2025/2026 : 58 élèves, répartis

dans les trois classes : PS /MS /GS, 24 élèves ; CP/CE1/CE2, 17 élèves ; CM1/CM2, 17 élèves ;

- Commission déchets : quelques ratés de démarrage liés aux changements d'horaires de collecte.

Point d'informations :

- Consultation en cours des fournitures du mobilier pour l'école et le périscolaire, pour une livraison en septembre
- Recensement de la population entre le 15/01 et le 14/02/2026, il faut recruter un agent recenseur
- Signature du contrat de maintenance des chaufferies bois, et des équipements de ventilation

ORDRE DU JOUR :

1) Convention de partenariat avec l'association Familles Rurales Saint-Christo-en-Jarez/Valfleury

Monsieur le Maire expose que de nombreuses familles de Fontanès font appel au service d'accueil de loisirs mis en place par l'association Familles Rurales de Saint-Christo-en-Jarez/Valfleury.

Suite à des échanges avec cette association et les élus municipaux de Saint-Christo-en-Jarez, il est apparu logique que la commune de Fontanès participe financièrement à ce service dont ses habitants bénéficient. En échange de cette participation, l'association organisant l'accueil de loisirs donne une priorité aux enfants de Fontanès équivalente à celle donnée aux enfants des communes partenaires sur le plan financier.

La convention en annexe définit les modalités des échanges financiers et de services entre les deux parties, en fixant une participation financière de la commune à 0.32 € par heure pour chaque enfant fréquentant l'accueil de loisirs organisé par l'association. Le montant de cette participation sera calculé, pour l'année N, sur la base du nombre d'heures d'accueil réalisées en année N-1. Par anticipation, il a été voté lors du dernier conseil municipal une subvention de 400 € en faveur de l'association Familles Rurales de Saint-Christo-en-Jarez/Valfleury, au titre de l'année 2025. La commune de Fontanès s'engage à communiquer activement sur le service d'accueil de loisirs de l'association Familles Rurales de Saint-Christo-en-Jarez/Valfleury.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention comme présentée ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération n° 2025-026 : pas d'opposition ni abstention.

2) Approbation du règlement intérieur des services d'accueil périscolaire et de restauration scolaire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L212-4 et L.212-5,

Considérant qu'il convient d'approuver le règlement intérieur des services périscolaires,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur des services périscolaires (accueil périscolaire et restauration scolaire) ci-joint applicable à compter du 1^{er} septembre 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le règlement intérieur des services périscolaires (accueil périscolaire et restauration scolaire) tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur des services périscolaires (accueil périscolaire et restauration scolaire),
- DIT que le règlement entrera en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2025-2026

Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération n° 2025-027 : pas d'opposition ni abstention.

La séance est levée à 22 h 55